

Bonjour,

La CCPAT mène une nouvelle campagne de promotion sur le compostage individuel.

- Pour réduire le volume de nos ordures ménagères et ainsi limiter la hausse des coûts de traitement soit l'incinération. Ces coûts de traitement sont de plus en plus importants.
- Pour réduire notre quantité de déchets et atteindre l'objectif du Grenelle soit - 7 % de déchets en 5 ans.
- Pour réduire la pollution, en effet moins de déchets sur les routes et moins d'engrais chimiques dans nos jardins

**Evènements :**

**Mercredi 06 novembre 2013 conférences / débats**

A la Maison de l'Europe à Cublize, coté digue du Lac des Sapins

**Les bonnes pratiques de compostage animé par un professionnel (Christian NANCHEN)**

Composter, un geste à adopter ! Un geste efficace et simple pour réduire ses déchets.

Pourquoi composter ?

Où placer son composteur ?

Quels déchets composter ?

Les règles à respecter

Bien utiliser son compost

Conseils, astuces, Etc.

2 horaires :

**14h30** : 1<sup>ère</sup> partie en salle puis démonstration autour d'un composteur. Composteur situé dans un jardin d'un particulier résidant sur CUBLIZE. Grand terrain, grand potager de nombreux végétaux. Nombreux éléments qui vont faire de cette démonstration un cas concret pour les particuliers.

**20h00** : conférence en salle

Suivi du verre de l'amitié pour prolonger l'échange

Ouvert à tous / possibilité d'inscription auprès du service communication au 04/74/89/58/37

ou [muriel.gonin@ccpat.org](mailto:muriel.gonin@ccpat.org)

**L'objectif** étant que les personnes qui n'osent pas, qui hésitent, qui pratiquent mais ont des doutes viennent trouver LES BONNES RAISONS d'ADOPTER le GESTE de COMPOSTER.

En effet en compostant nous détournons 30% de nos déchets des ordures ménagères. Ces déchets sont composés à 90% d'eau, dommage de payer pour faire incinérer de l'eau !

Restes de repas, épluchures, coquilles d'œufs, sachets de thé, mouchoirs en papier, fleurs fanées, carton papier toilette, etc. peuvent être compostés et ainsi favoriser le cycle naturel de reproduction des déchets organiques.

Lors de ces réunions, il sera possible de commander un composteur en bois au prix indicatif de 20€.

Des bons de commandes sont également disponibles en déchèterie, en mairie, au siège de la CCPAT, téléchargeable sur [www.ccpat.org](http://www.ccpat.org)

Les commandes peuvent s'effectuer jusqu'au 15 novembre. Le règlement s'effectuera lors de la distribution qui aura lieu la 2<sup>ème</sup> quinzaine de Mars 2014.